

▶ ▶ ▶ Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est inscrit en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} de collège.

▶ ▶ ▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

A – Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016 du ménage du demandeur. Toutefois, à titre exceptionnel, les ressources de la dernière année civile pourront être retenues en cas de modification substantielle de la situation familiale (divorce, chômage, décès, maladie grave) entraînant une diminution des ressources depuis l'année de référence, soit sur les revenus de l'année 2017.

B – Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur l'avis d'imposition sur le revenu.

Cas particulier : situation de résidence alternée

Lorsque l'enfant pour lequel la bourse est demandée est en résidence alternée, seul l'un des parents peut présenter la demande de bourse. Ce seront alors les revenus et les charges du ménage du demandeur qui seront pris en compte. L'avis d'imposition fourni devra mentionner la charge fiscale de l'élève.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

NB d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Montant du revenu fiscal de référence à ne pas dépasser	15 048	18521	21993	25466	28939	32412	35884	39357

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

▶ ▶ ▶ Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Après avoir vérifié que vos ressources vous permettent de bénéficier de la bourse de collège, **vous devrez remettre le coupon ci-dessous le plus tôt possible au secrétariat de l'établissement scolaire qui vous transmettra alors un dossier si vous en avez fait la demande.**

▶ ▶ ▶ Où et quand retourner votre demande de bourse de collège ?

La date limite de retour des dossiers au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant est fixée au **18 octobre 2018**.

Coupon à remettre au secrétariat de l'établissement le plus rapidement possible.

✂-----
 Madame/Monsieur

Responsable(s) de l'élève Classe de

désire(nt) retirer un dossier de demande de bourse de collège pour l'année scolaire 2018-2019.

ne désire(nt) pas retirer de dossier de demande de bourse de collège pour l'année scolaire 2018-2019.

A..... le..... Signature